

cours des événements, le projet de résolution ne put obtenir la majorité des deux tiers requise pour son adoption. La délégation canadienne vota contre la résolution et l'Assemblée décida finalement de ne prendre aucune décision au sujet de l'Algérie à sa quatorzième session.

Les États membres ont manifesté un désir croissant de résoudre le problème de l'augmentation des sièges au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social au moyen d'amendements à la Charte des Nations Unies. La résolution adoptée a pour effet d'inscrire ces questions à l'ordre du jour provisoire de la quinzième session.

Le Conseil de sécurité a délibéré sur une question d'importance majeure dans le courant de l'année. La question du Laos a été soulevée au début de septembre par un appel du Gouvernement laotien au secrétaire général, demandant une force d'urgence des Nations Unies pour arrêter une prétendue agression militaire nord-vietnamienne. Cette question intéresse le Canada en tant que membre des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Laos, au Vietnam et au Cambodge, bien que la première ne se soit pas réunie depuis son ajournement *sine die* en 1952. Comme question de procédure non sujette au veto, le Conseil a adopté par un vote de 10 à 1 (URSS) une résolution établissant un sous-comité du Conseil de sécurité, en vertu de l'article 29 de la Charte, pour «faire les enquêtes qu'il jugera nécessaires et présenter un rapport au Conseil de sécurité aussitôt que possible». L'Argentine, l'Italie, le Japon et la Tunisie furent nommés membres du sous-comité. Celui-ci quitta New-York pour le Laos le 12 septembre et revint au Siège des Nations Unies le 21 octobre pour présenter son rapport. Les faits rapportés par le sous-comité n'étant pas concluants, le secrétaire général jugea utile de se rendre lui-même au Laos. A son retour, il laissa dans ce pays, avec le consentement du Gouvernement royal laotien, un représentant personnel. Il semble qu'une certaine stabilité dans la région ait résulté de ces initiatives.

Le Canada a continué en tant que membre à collaborer activement avec toutes les institutions spécialisées des Nations Unies durant l'année 1959 et s'est fait représenter aux diverses conférences de ces institutions.<sup>1</sup>

## 2. Désarmement

Les négociations sur le désarmement au cours de l'année 1959 se sont poursuivies au sein de plusieurs organismes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies.

La Conférence des experts sur les mesures destinées à réduire le danger d'attaques par surprise, qui avait été ajournée en décembre 1958, n'a pas repris ses sessions au cours de 1959. Toutefois, les négociations politiques en vue de la création d'un système pour la mise en vigueur d'une interdiction des expériences nucléaires, qui s'étaient ouvertes le 30 octobre 1958, furent reprises en janvier 1959 et continuèrent avec des ajournements successifs pendant tout le cours de l'année. Les trois puissances nucléaires militaires, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique, poursuivirent leurs discussions sur un projet de traité en vue de la cessation des expériences nucléaires et l'établissement d'un système de contrôle. Elles parvinrent à s'entendre sur quelque vingt articles du

<sup>1</sup> Le chapitre IX traite de l'assistance technique des Nations Unies et le chapitre X de la participation du Canada au travail de l'UNESCO.